

4 EXIGENCES MINIMALES POUR LES PARTIES COMMUNES DES IMMEUBLES

1. GÉNÉRALITÉS	6
Locaux concernés	6
Locaux non concernés.....	7
2. EXIGENCES MINIMALES DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE	8
Appareil général de commande et de protection de l'installation, accessible aux seules personnes autorisées	8
Dispositif de protection différentielle, à l'origine de l'installation, de sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre	9
Dispositif de protection contre les surintensités sur chaque circuit, adapté à la section des conducteurs.....	14
Absence de matériels vétustes, inadaptés à l'usage ou présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension	17
Cheminement des canalisations	17
Locaux à risques particuliers.....	18
3. ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ	19
4. POUR ALLER PLUS LOIN	21